

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUIN 2018

Le 8 juin 2018 à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire.
Présents : Mesdames ARSAC, BEAL, CHARPENTIER, DEFAY, FOUGEROUSE, JOUBERT ET WIERZBA, Messieurs CHAPELLE, CORNU, DELABRE, FORESTIER, HABOUZIT, LAURENT, NOUVET, RIBES, STUCKY, TRIOULAIRE ET VERA .

Absents : Mesdames BAY-GUEDES (pouvoir donné à Mme ARSAC), CUBIZOLLE et GUILLOT (pouvoir donné à Mme CHARPENTIER), Messieurs GIBERT (pouvoir donné à Mme BEAL), LASHERME (pouvoir donné à M NOUVET).

Madame Fabienne ARSAC a été élue secrétaire.

➤ **Décision Modificative Budget Activité Photovoltaïque**

La Délibération Modificative prise lors du dernier conseil municipal a généré un déséquilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Ce déséquilibre sera rectifié par des écritures en accord avec les services du Trésor. A l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications suivantes :

fonctionnement					
dépenses			recettes		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
011	61521	+1 165.44			
012	6215	+ 2 000.00			
total		+ 3 165.44			0.00
investissement					
dépenses			recettes		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
			10	1068	-6 164.44
21	2188	-3 000.00			
total		-3 000.00			-6 164.44

➤ **Régularisation foncière GERENTES-ROUX**

Suite à des travaux de construction et à un alignement effectué sur leur propriété. Mr GERENTES et Mme ROUX souhaitent céder à titre gratuit la parcelle concernée. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette cession à la Commune et autorise Monsieur le maire et le représentant de la Commune à signer tout document nécessaire à cette opération.

➤ **Remise de voirie à la Communauté d'Agglomération**

La rue Jean Monnet qui commence à la RD 150 et qui dessert majoritairement la Zone d'activité est une voie dont la vocation communautaire est indéniable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la remise de cette voirie à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et autorise le maire à engager les démarches pour transférer cette voie à la CAPEV.

➤ **Reprise de concession en état d'abandon**

Vu l'état d'abandon de la concession ROCHE-LAINE dans l'ancien cimetière communal et après les démarches réglementaires effectuées par la commune, Monsieur le maire est autorisé à reprendre ladite concession et à la remettre en service pour être mise à disposition auprès de particuliers.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à reprendre la concession et à y faire effectuer les travaux de rénovation.

* * * * *

➤ **Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD)**

Le nouveau règlement européen applicable à compter du 25 mai 2018 (RGPD) impose de recueillir le consentement de toutes les personnes déjà employées ou à recruter dans les secteurs privés ou publics en ce qui concerne le traitement des données personnelles.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la mise en place de la garantie de protection dans le traitement des données personnelles, autorise Monsieur le maire à nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD) et à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

* * * * *

➤ **Révision des tarifs communaux.**

Avec 18 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal donne son accord pour l'application des nouveaux tarifs communaux. Ceux-ci seront définis ainsi :

Tarif applicable à compter du 01/07/2018	SIVOM	4.70 €
---	-------	---------------

Tarifs applicables à compter du 01/09/2018

CANTINE

Résidents de ST GERMAIN LAPRADE	Quotient familial		
	Inférieur	à 720	
	De 721	à 1 300	3.40 €
	Supérieur	à 1 301	3.90 €

Hors commune de St Germain	Sans QF	3.90 €
Repas "dépannage"	Sans QF	5.00 €

AUTRES REPAS

Adultes	6.50 €
Ecoles extérieures	5.00 €
Crèches	4.00 €
ADMR	5.10 €
Goûters	0.50 €

* * * * *

➤ **Travaux d'enfouissement TELECOM à Rachassac**

Des travaux d'enfouissement TELECOM sont prévus sur la commune au lieu-dit Rachassac. Ceux-ci s'élèvent à la somme de 4 565.92 € pour la part communale. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux.